

MAIRIE DE

CESTAS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Arrondissement de Bordeaux

BP 9 – 33611 CESTAS CEDEX

www.mairie-cestas.fr

Tel : 05 56 78 13 00

Fax : 05 57 83 59 64

CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

NOMBRE DE PRESENTS : 23

NOMBRE DE VOTANTS : 27

L'an deux mille vingt-trois, le 4 juillet, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé à la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville à CESTAS (33610), sous la présidence de Pierre DUCOUT, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs DUCOUT, AUBRY, BAVARD, BINET, BOUSSEAU, CELAN, CERVERA, CHIBRAC, COMMARIEU, HUIN, LAMBERT-RIFFLART, LANGLOIS, MERCIER, MOUSTIE, PILLET, PUJO, RECORs, REMIGI, RIVET, SILVESTRE, STEFFE, MOREIRA et OUDOT.

ABSENTS : Mesdames ACQUIER, APPRIOU, COUBIAC, LANGEL, GASTAUD et REVERS.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme BETTON à M. LANGLOIS, M. BAUCHU à Mme OUDOT, M. DESCLAUX à M. RECORs et M. ZGAINSKI à Mme MOREIRA.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Karine SILVESTRE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Madame SILVESTRE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie, conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2023 - COMMUNICATION

Réf: SG-9.1

OBJET : DECISIONS MUNICIPALES PRISES EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Décision n° 2023/78 : Animation de deux ateliers scientifiques « Light Painting avec les robots thymio » par l'association Labo enchanté le samedi 13 mai pour un montant de 325.30 euros net de TVA.

Décision n° 2023/79 : Attribution d'une concession pour 2 personnes, concession n°183, emplacement n°219 dans le cimetière du Lucatet pour une durée de 50 ans, moyennant la somme de 842 euros.

Décision n° 2023/80 : Contrat de cession du spectacle « Elois et Leon » de la compagnie du réfectoire, pour 5 représentations les 4 et 5 avril 2023, au centre Simone Signoret de Canéjan pour un montant de 1600 euros pour la ville de Cestas et de 2400 euros pour la ville de Canéjan.

Les frais de transport sont pris à la charge des communes soit 48.16 euros pour Cestas et 48.16 euros pour Canéjan. Les 2 communes prennent en charge les repas du 3 et 4 avril midi pour 3 personnes. Les droits d'auteurs et les droits voisins sont également pris en charge par les deux communes.

Décision n° 2023/81 : Attribution d'une concession pour 4 urnes, concession n°35, emplacement n°35 dans le cimetière de Gazinet pour une durée de 15 ans, moyennant la somme de 496 euros.

Décision n° 2023/82 : Contrat de prestation pour la livraison de repas à la crèche familiale sur la base de 72 prestations alimentaires livrées par mois pour un montant total à l'année de 5165.28 euros TTC.

Décision n° 2023/83 : Attribution du marché n°S_08_2022 concernant des prestations de vérification des équipements de secours et de lutte contre l'incendie pour une durée d'un an reconductible 3 fois à la société 3 Protection. Il s'agit d'un accord-cadre mono attributaire à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum de 12 000 HT pour la commune de Cestas, 1 500 euros HT pour le CCAS et 1 500 euros HT pour la communauté de commune Jalle eau Bourde

Décision n° 2023/84 : Signature de 2 contrats de maintenance SSI (Système sécurité incendie) avec la société INEO Aquitaine SNC (Groupe EQUANS) pour une prestation de maintenance SSI consistant en 1 visite annuelle (déplacement et forfait de consommables compris) au tarif de 535 euros HT par an pour le centre socioculturel et 400.92 euros HT par an pour la halle polyvalente de Bouzet

Décision n° 2023/85 : Renouvellement du contrat de location maintenance du copieur multifonctions IM4500 pour une durée de 36 mois, signé avec la société RICOH, avec un coût de location de 355.12 euros HT par trimestre, un coût contrat informatique de 15.75 euros par trimestre, un coût copie noir et blanc de 0.00432 euros HT et un coût copieur couleur de 0.02878 euros HT

Décision n° 2023/86 : Avenant n°1 au marché de location et de maintenance de matériels de reprographie avec la société Ricoh pour le copieur MP 501SPF au tarif de location trimestriel de 70.44 euros HT, un coût informatique trimestriel de 12.60 euros HT, un forfait technique trimestriel de 6.96 euros HT et un coût copie noir et blanc de 0.00421 euros HT.

Décision n° 2023/101 : Attribution du marché n°S_05_2023 pour une mission de maîtrise d'œuvre relative à la réalisation de travaux de pose de complément d'étanchéité sur la toiture du gymnase Subrenat au cabinet Atelier Aquitaine d'Architectes Associés pour un montant forfaitaire de 6695 euros HT.

Décision n° 2023/102 : Convention d'honoraire avec Maître Xavier Heymans, membre du cabinet Adaltys pour défendre les intérêts de la commune dans le cadre d'un recours contentieux

Décision n° 2023/103 : Attribution du marché n°T_01_2023 relatif à la réalisation de travaux de pose de complément d'étanchéité sur la toiture du gymnase Subrenat à la société Face Aquitaine pour un montant total de 95 646,43 euros HT.

Décision n° 2023/104 : Signature d'un bail pour la location de l'appartement n°13 de la résidence les Magnolias avec l'association du Diaconat de Bordeaux dans le cadre du dispositif d'accès au logement des déplacés ukrainiens, pour un loyer mensuel de 494.99 euros.

Décision n° 2023/105 : Attribution d'une concession pour 2 personnes, concession n°187, emplacement n°221 dans le cimetière du Lucatet pour une durée de 50 ans, moyennant la somme de 842 euros.

Décision n° 2023/106 : Contrat de concession pour un concert du groupe Clipperton avec l'association Elipop prévu le 22 juin à la médiathèque de Cestas. Le prix de cession s'élève à 500 euros TTC. 4 Repas (3 musiciens et 1 technicien) sont directement pris en charge par la collectivité dans la limite du tarif Syndéac actualisé.

Décision n° 2023/107 : Convention signée avec M. Bernard MANDARD pour définir les modalités autorisant à effectuer des prélèvements de menus produits végétaux ligneux et non ligneux dans la forêt communale de Cestas, sur les parcelles gérées par l'ONF.

Décision n° 2023/108 : Attribution d'une concession pour 2 personnes, concession n°188, emplacement n°224 dans le cimetière du Lucatet pour une durée de 50 ans, moyennant la somme de 842 euros.

Décision n° 2023/109 : ANNULEE

Décision n° 2023/110 : Adoption des termes du devis n°1178 proposé par le camping les goélands à Arès pour un groupe de 20 personnes (16 jeunes et 4 adultes). Le coût de la prestation s'élève à 467.50 euros TTC. Un acompte de 225,90 € sera versé.

Décision n° 2023/111 : Adoption des termes du devis n°399 proposé par le camping l'Airial à Soustons pour un groupe de 27 personnes (23 jeunes et 4 adultes). Le coût de la prestation s'élève à 1596.80 euros TTC. Un acompte de 30% de la somme sera versé, soit un montant de 480 euros.

Décision n° 2023/112 : Contrat de location de deux bouteilles d'oxygène médical de 0.4 m3 pour la piscine municipale avec la pharmacie de Monsalut pour un montant annuel de 832 euros HT

Décision n° 2023/113 : Attribution d'une concession pour 2 urnes, concession n°25, case n°25 dans le cimetière de Gazinet pour une durée de 15 ans, moyennant la somme de 378 euros.

Décision n° 2023/114 : Attribution d'une concession pour 2 personnes, concession n°89, emplacement n°225, dans le cimetière du Lucatet pour une durée de 50 ans, moyennant la somme de 842 euros.

Décision n° 2023/87 : Convention de mise à disposition d'équipements communaux et de domaines forestiers avec l'Association Eclaireurs et Eclaireuses unionistes de France, à titre gratuit pour la durée d'une manifestation les 7 et 8 avril 2023.

Décision n° 2023/88 : Convention de mise à disposition de matériels communaux avec l'Association ASI VOLLEY, à titre gratuit pour la durée d'une manifestation du 7 au 24 avril 2023.

Décision n° 2023/89 : Attribution d'une concession pour 2 personnes, concession n°184, emplacement n°220 dans le cimetière du Lucatet pour une durée de 30 ans, moyennant la somme de 708 euros.

Décision n° 2023/90 : Contrat de réservation dans le cadre d'un mini séjour dans les Pyrénées du 18 au 21 juillet 2023 pour les accueils collectifs de mineurs (ACM) élémentaires pour une prestation d'hébergement au sein du « Chalet de Peyrenere » à Urdos pour un montant de 2652 euros TTC pour un groupe de 27 personnes (24 enfants et 3 adultes)

Décision n° 2023/91 : Contrat de réservation dans le cadre d'un mini séjour à Soustons du 08 au 11 août 2023 pour les accueils collectifs de mineurs (ACM) élémentaires pour une prestation d'hébergement à « l'île verte – centre sportif de l'Isle verte » pour un groupe de 27 personnes (24 enfants et 3 adultes) pour un montant de 3777.30 euros TTC.

Décision n° 2023/92 : Contrat pour la collecte d'un contenant de néons, son échange et le traitement de déchets d'équipements électriques et électroniques au tarif de 120 euros HT aux ateliers municipaux avec la société PAPREC pour un volume de 2m³ en vrac.

Décision n° 2023/93 : Demande de subvention concernant le projet de création d'une micro crèche auprès du conseil Départemental de la Gironde, pour un montant de 20 412 euros.

Décision n° 2023/94 : Contrat d'entretien préventif de l'orgue de l'église de Cestas avec la SARL Lemercier pour un montant annuel de 1326,84 euros HT.

Décision n° 2023/95 : Attribution du marché n°S_01_2023 relatif à la réalisation d'une analyse cartographique du risque de feu de forêt sur la commune au cabinet Riscrisis et ADR Solutions pour un montant total de 14 600 HT.

Décision n° 2023/96 : Attribution d'une concession pour 2 personnes, concession n°185, emplacement n°223 dans le cimetière du Lucatet pour une durée de 50 ans, moyennant la somme de 842 euros.

Décision n° 2023/97 : Convention de mise à disposition d'équipements communaux et de domaines forestiers, à titre gratuit, signée avec l'Association « Bal à Fond » pour une manifestation se déroulant le samedi 22 avril 2023.

Décision n° 2023/98 : Convention de mise à disposition de 4 supports d'animation, à titre gratuit, par le département du Lot autour de l'illustratrice Junko Nakamura du 30 mai au 29 juin 2023. L'enlèvement et le retour des supports d'animation sera à la charge de la commune de Cestas.

Décision n° 2023/99 : Attribution d'une concession pour 1 personne, concession n°186, emplacement n°340 dans le cimetière du Bourg pour une durée de 50 ans, moyennant la somme de 374 euros.

Décision n° 2023/100 : Demande de subvention concernant le projet de création d'une micro crèche auprès de la caisse d'allocations familiales de la Gironde, pour un montant de 103 000 euros.

Décision n° 2023/115 : Demande de subvention auprès de la région, dans le cadre des fonds européens, pour la construction d'un boulodrome couvert sis rue des Chalets à hauteur de 80 000 euros pour un projet de 270 000 euros HT.

Décision n° 2023/116 : Demande de fonds départemental d'aide à l'équipement des communes 2023 pour la réalisation de travaux d'investissements voirie, équipements communaux.

Décision n° 2023/117 : Attribution d'une concession pour 2 personnes, concession n°190, emplacement n°226, dans le cimetière du Lucatet pour une durée de 30 ans, moyennant la somme de 708 euros.

Décision n° 2023/118 : Contrat de concession pour le spectacle « Be Kind Rewind ! Concert et Blind test » avec l'association Hello Buddy à la médiathèque le jeudi 21 septembre 2023 pour un montant de 550 euros net de TVA. 2 repas seront directement pris en charge par la collectivité dans la limite du tarif Syndéac.

Décision n° 2023/119 : Attribution d'une concession pour 4 urnes, concession n°86, emplacement n°86, dans le cimetière du Lucatet pour une durée de 30 ans, moyennant la somme de 928 euros.

Décision n° 2023/120 : Contrat de location d'un groupe froid avec groupe électrogène pour la halle polyvalente de Bouzet avec la société Dalkia groupe EDF pour un montant de 11 597.02 euros HT.

Décision n° 2023/121 : Attribution d'une concession pour 1 urne, concession n°40, case n°40, dans le cimetière du Lucatet pour une durée de 30 ans, moyennant la somme de 701 euros.

Décision n° 2023/122 : Attribution d'une concession pour 4 urnes, concession n°87, emplacement n°87, dans le cimetière du Lucatet pour une durée de 15 ans, moyennant la somme de 496 euros.

Décision n° 2023/123 : Attribution d'une concession pour 4 urnes, concession n°88, emplacement n°88, dans le cimetière du Lucatet pour une durée de 15 ans, moyennant la somme de 496 euros.

Décision n° 2023/124 : Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un boulodrome, approuvant l'avant-projet définitif déposé par le groupement conjoint Bernard Pizon/Betel/IBC dans le marché S n°17-2021 pour un coût prévisionnel des travaux de 295 000 euros HT. Le forfait définitif de la maîtrise d'œuvre est fixé à 19 935 € HT.

Décision n° 2023/125 : Attribution d'une concession pour 2 personnes, concession n°191, emplacement n°227, dans le cimetière du Lucatet pour une durée de 50 ans, moyennant la somme de 842 euros.

Décision n° 2023/126 : Attribution du marché N°S_08_2023 pour une mission de maîtrise d'œuvre relative à la réalisation de travaux d'aménagement d'une micro-crèche au cabinet Bernard Pizon Architecte pour un montant de 3 960 euros HT.

Décision n° 2023/127 : Attribution d'une concession pour 4 urnes, concession n°36, emplacement n°36, dans le cimetière du Gazinet pour une durée de 30 ans, moyennant la somme de 928 euros.

Décision n° 2023/128 : Contrat de cession du spectacle « Bob et moi » du centre de production des paroles contemporaines, pour une représentation à la Halle du Centre culturel le 12 octobre 2023. Le coût de la représentation est de 1846.25 euros TTC. Les frais de transport seront à la charge de la commune de Cestas. Ils s'élèvent à 548.60 euros TTC.

La ville prendra également en charge direct les repas du 11 octobre au soir et du 12 octobre midi et soir pour 3 personnes. Le montant des défraiements s'élève à 63.93 euros TTC.

Décision n° 2023/129 : Contrat de maintenance préventive des installations HTA BT situées au complexe sportif de Bouzet avec la société EIFFAGE Energie Systemes d'une durée de 3 ans au tarif annuel de 1800 euros HT avec une option d'astreinte téléphonique et physique au tarif de 550 euros HT par an.

Décision n° 2023/130 : Transfert de bail à Madame TEYSSIER Paulette suite au décès de Monsieur LANGA André survenu le 15 juin 2023. Madame TEYSSIER ayant fourni la preuve du concubinage avec Monsieur LANGA depuis plus d'une année, un bail à son nom a été établi à compter du 1^{er} juillet 2023 pour l'appartement 8 résidence des noisetiers.

Décision n° 2023/131 : Attribution d'une concession pour 4 personnes, concession n°192, emplacement n°209, dans le cimetière du Lucatet pour une durée de 30 ans, moyennant la somme de 742 euros.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Karine SILVESTRE



LE MAIRE



Pierre DUCOUT

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 06/07/2023 et de sa publication sur le site internet de la commune le 06/07/2023
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.